

Fiche de données sur la sécurité

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

Pal TECH Lingettes antibactériennes abrasives

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Pal TECH Abrasive Antibacterial Wipes
Code du produit : W800230PT, W801230PT & S800230PT
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyage et désinfectant
Type de la substance : Mélange

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Lingettes servant à nettoyer et désinfecter des surfaces dures
Utilisations déconseillées : Pour utilisateurs professionnels uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Pal International limited
Bilton Way, Lutterworth, Leicestershire,
LE17 4JA, Royaume-Uni
Téléphone : +441455 555 700
Fax : +441455 555 755
Adresse électronique : info@palinternational.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +441455 555 700 (GMT, anglais parlé, du lundi au vendredi de 8h à 17h)
Numéro de mobile en cas d'urgence : +447725 204 194

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

- 2.1.1 Règlement (CE) n° 1272/2008 : Toxicité aquatique chronique, catégorie 3. H412
- 2.1.2 Directive 67/548/CEE et directive 1999/45/CE : N ; dangereuse pour l'environnement. R52/53

Fiche de données sur la sécurité

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

2.2.1 Éléments d'étiquetage

Nom du produit :	Pal TECH Lingettes antibactériennes abrasives
Contient :	Chlorure de benzalkonium
Pictogramme(s) de danger :	Sans objet
Mention(s) d'avertissement :	Sans objet
Mention(s) de danger :	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Mise(s) en garde :	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) :	inconnues

2.3 **Autres dangers :** Aucun connu

Fiche de données sur la sécurité

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 Mélanges

Composants dangereux

Classification CE n° 1272/2008

Nom chimique	N° CAS N° CE N° REACH	Classification (67/548/CEE)	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	Concentration [%]
Éthanol	64-17-5 200-578-6 -	F ; R11	Flam Liq.2, H225	<10%
Composés dammonium quaternaire	68391-01-5 266-919-4	Xn ; R22 C ; R34 N ; R50	Flam. Liq.2, H225 Acute Tox.4, H302 Skin Corr.1B, H314 Aquatic Acute.1, H400 Aquatic Chronic.1, H410	<0,5%
Bronopol	52-57-7 200-143-0 -	Xn ; R21/22 Xi ; R37/38 Xi ; R41 N ; R50	Eye Dam.1, H318 Acute Tox.4, (peau) H312 Acute Tox.4, (voie orale) H302 Skin Irrit.2, H315 STOT SE.3, H335 Aquatic Acute.1, H400 Aquatic Chronic.2, H411	<0,01 %
Parfum	Mélange	N ; R52/53	Aquatic Chronic.3, H412	<1,0%
Polyglucoside d'alkyle	68515-73-1 500-220-1 -	Xi ; R41	Eye Dam.1, H318	<0,1%

Pour le texte intégral des phrases R mentionnées dans la présente rubrique, consultez la rubrique 16.

Pour le texte intégral des mentions de danger H mentionnées dans la présente rubrique, consultez la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation :

EN CAS D'INHALATION : Consulter un médecin en cas de symptômes indiquant une difficulté à respirer.

Contact cutané :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer abondamment à l'eau.

Projection dans les yeux :

EN CAS DE PROJECTION DANS LES YEUX : Rincer abondamment à l'eau.

Ingestion :

EN CAS D'INGESTION : Se rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Fiche de données sur la sécurité

PALTECH

ADVANCED HYGIENE + PROTECTION.
EVERYWHERE.

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

- 4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Consulter la rubrique 11 pour de plus amples informations relatives aux effets sur la santé et aux symptômes.
- 4.3 **Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires** Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser des agents extincteurs spécifiquement adaptés et appropriés à la nature du feu

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Tenir éloigné de la chaleur et de la source d'inflammation.

Produits de combustion dangereux :

Les produits de décomposition sont susceptibles de contenir les matériaux suivants :

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Conseils aux non-secouristes :

S'assurer que le nettoyage soit effectué par du personnel formé. Se référer aux mesures de protection listées dans les rubriques 7 et 8.

Conseils aux secouristes :

Si une tenue spécialisée est nécessaire pour traiter le déversement, prendre note de toutes les informations contenues dans la rubrique 8 sur les matières appropriées et inappropriées.

Fiche de données sur la sécurité

PALTECH

ADVANCED HYGIENE + PROTECTION.
EVERYWHERE.

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de
l'environnement :

Ne pas laisser le déversement rentrer en contact avec le
sol, les eaux de surface et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage :

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable
sans danger. Arrêter toute fuite si cela est possible sans
danger. Confiner le déversement et le récupérer ensuite
avec un matériau absorbant non combustible et le placer
dans un récipient en vue de l'élimination conformément
à la réglementation locale / nationale (consulter la
rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter la rubrique 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence
Pour la protection individuelle, consulter la rubrique 8
Consulter la rubrique 13 pour des informations supplémentaires concernant le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils concernant les méthodes de
manipulations sûres :

Se laver soigneusement les mains après utilisation.

Mesures d'hygiène :

Manipuler conformément aux normes d'hygiène
industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver
soigneusement le visage, les mains et toute partie de la
peau exposée après la manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour les zones de stockage et les
conteneurs :

Tenir éloignés des agents oxydants. Tenir hors de la
portée des enfants. Garder le conteneur
hermétiquement fermé.

Température de stockage :

De 0 °C à 40 °C

Fiche de données sur la sécurité

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

7.3 Utilisations finales particulières

Utilisation(s) particulière(s) : Lingette humide. Procédé manuel de nettoyage.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Composants	Type de la valeur (forme de l'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
64-17-5	Éthanol	MPT	1000ppm 1 920mg/m ³	2005-04-06	UKCOSSTD

8.1.2 Valeur limite biologique

N° CAS	Nom de la substance	Paramètres de contrôle	Durée de prélèvement	Mise à jour
-	-	-	-	-

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation devrait être suffisante afin de limiter l'exposition du travailleur à la contamination de l'air.

8.2.2 Équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Aucun équipement de protection spécifique requis.

Protection de la peau

Aucun équipement de protection spécifique requis.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection spécifique requis.

Danger thermique

Aucun équipement de protection spécifique requis.

8.2.3 Mesures de protection de l'environnement

Prendre en considération la quantité de contamination autour des réservoirs de stockage

Fiche de données sur la sécurité

PALTECH

ADVANCED HYGIENE + PROTECTION.
EVERYWHERE.

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Lingette non-tissée humide
Couleur	Bleu
Odeur	Légère odeur chimique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	5,0 - 7,0
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	>60 °C (méthode Abel en vase clos)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (pour les solides ou gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Aucune réaction dangereuse n'est connue si les conditions normales d'utilisation sont respectées.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est connue si les conditions normales d'utilisation sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur extrême, flammes et étincelles.

Fiche de données sur la sécurité

PALTECH

ADVANCED HYGIENE + PROTECTION.
EVERYWHERE.

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux

Les produits de décomposition sont susceptibles de contenir les matériaux suivants :

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Projection dans les yeux et contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Projection dans les yeux
Corrosion/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales
Cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Danger par aspiration

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Fiche de données sur la sécurité

PALTECH

ADVANCED HYGIENE + PROTECTION.
EVERYWHERE.

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

12.3	Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
12.4	Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme étant soit persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), soit très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou supérieurs.
12.6	Autres effets néfastes	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Lorsque cela est possible, le recyclage est préféré à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale.
13.2	Informations supplémentaires	Aucune connue.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses à transporter selon la réglementation des transports.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1	Numéro ONU	Sans objet.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Sans objet.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet.
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet.
14.5	Dangers pour l'environnement	Sans objet.
14.6	Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	Sans objet.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet.

Transport par mer (IMDG/IMO)

14.1	Numéro ONU	Sans objet.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Sans objet.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet.
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet.
14.5	Dangers pour l'environnement	Sans objet.
14.6	Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	Sans objet.

Fiche de données sur la sécurité

PALTECH

ADVANCED HYGIENE + PROTECTION.
EVERYWHERE.

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Sans objet.

Transport par air (IATA)

14.1 Numéro ONU Sans objet.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies Sans objet.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Sans objet.
14.4 Groupe d'emballage Sans objet.
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet.
14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur Sans objet.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Sans objet.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Conformément à la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents
Moins de 5 % : tensioactifs cationiques Autres composants : désinfectant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique est encore requise.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R

Texte intégral des phrases de risque et des phrases de sécurité mentionnées aux sections 2 et 3 :

R11 : Facilement inflammable

R21/22 : Nocif par contact avec la peau et en cas d'ingestion

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R34 : Provoque des brûlures

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence mentionnés aux sections 2 et 3 :

H225 : Facilement inflammable

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H312 : Nocif par contact cutané

Fiche de données sur la sécurité

PALTECH

ADVANCED HYGIENE + PROTECTION.
EVERYWHERE.

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

H314 :	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315 :	Provoque une irritation cutanée
H318 :	Provoque des lésions oculaires graves.
H335 :	Peut irriter les voies respiratoires
H400 :	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 :	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 :	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 :	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte intégral des autres abréviations

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
IMDG :	Code maritime international de marchandises dangereuses.
IATA :	Association internationale du transport aérien.
ICAO :	Organisation de l'aviation civile internationale
RID :	Règlements concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.

Conseils de formation

Produit prévu pour une utilisation professionnelle. Une formation sera requise par le fournisseur du produit.

Clauses de non-responsabilité

Cette fiche de données a été compilée en utilisant des données externes provenant des laboratoires de notre fournisseur et de laboratoires indépendant. Cette fiche de données sur la sécurité contient toutes les informations nécessaires afin de mener une évaluation COSHH (contrôle des substances dangereuses pour la santé). En aucun cas, ce document en soi ne constitue la propre évaluation du risque sur le lieu de travail par les utilisateurs, comme requis par la législation en matière de santé et de sécurité.

Les informations communiquées dans cette fiche de données sur la sécurité sont fournies de bonne foi et sont, à notre connaissance, correctes. Toute responsabilité est déclinée en cas de perte ou de dommages découlant directement de l'utilisation des produits de la société ou de l'utilisation des informations fournies par la présente fiche de données sur la sécurité, notamment les pertes financières et économiques, sauf obligation légale.

Annexe à la fiche de données sur la sécurité étendue (FDS_e)

Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique est encore requise.